



# Installation

1. **PLANCHER**  
Le plancher doit être solidement structuré, plat et sec.
2. **DURACOUSTIC®** est installé le côté noir face au plancher, le fibre de verre sur le dessus. Rejoindre les côtés ensemble et installer un ruban de conduit.
3. **PÉRIMÈTRE**  
Installé une mousse en polyéthylène ou un panneau fibreux au périmètre sur tout le plancher et autour de toutes les saillies pendant l'installation. Ce plancher prévient la transmission du son entre le mur et le plancher. Maintenez avec de la colle ou un ruban adhésif le matériel insonorisant.
4. **CIMENT GYPSUM**  
Quand le revêtement est du ciment gypse, suivre les instructions du manufacturier.
5. **PANNEAUX DE CIMENT** (2 panneaux superposés)  
Les deux panneaux de ciment de 1/2" doivent être à 90° l'un par rapport à l'autre, les joints non adjacents avec un décalage minimum de 8" et espacés de 1/4" entre les unités. Les joints sont recouverts d'un ruban de fibre de verre de 2" incrusté dans le mortier à céramique. Les deux panneaux doivent être collés l'un à l'autre avec une truelle carré de 1/4" (couverture complète). Laisser un espace de 1/4" au périmètre du plancher. Remplir cet orifice avec un mastic acoustique.
6. **CONTRE-PLAQUÉ**  
Le contre-plaqué devrait être de 1/2" pour un plancher de bois-franc et de 3/8" pour la céramique, le vinyl, le tapis et sous-tapis. Les deux feuilles de contre-plaqué devraient être 90° de une par rapport à l'autre, les joints non adjacents. La feuille du dessus collé sur la feuille de dessous (complètement couverte, ne pas utiliser de produit à base d'eau). Les deux épaisseurs retenues par des vis dans les coins et au centre ne doivent pas pénétrer dans le **DURACOUSTIC®** afin de prévenir la transmission du son.

## Garantie

Toutes les membranes Dura sont garanties pour garder leurs qualités essentielles de fermeté, d'élasticité et de porosité pendant toute la durée de vie normale du couvre-plancher sous laquelle ils sont installés. Cette garantie s'applique à tous les types d'installations intérieures.

Dans l'éventualité d'une défaillance causée par la malfaçon du manufacturier, la compagnie remplacera sans frais la partie défectueuse de la membrane avec un produit de qualité similaire. Cette garantie est valide uniquement lorsque le produit est utilisé selon nos instructions et les besoins pour lesquels il a été conçu et ne couvre d'aucune façon les défaillances dues à l'utilisation inappropriée ou abusive. La durée de vie normale est déterminée en conformité avec les normes du "US-CRI Specifiers Handbook" ou son équivalent canadien.

LES SOUS-TAPIS

**DURA** LTÉE

## SIÈGE SOCIAL

**Les sous-tapis Dura Ltée**

8525, chemin Delmeade

Montréal (Québec) H4T 1M1

Téléphone : (514) 737-6561/(800) 295-4126

Télécopieur : (514) 342-7940

Courriel : [info@dura-undercushions.com](mailto:info@dura-undercushions.com)

Site-Web : [www.duracoustic.com](http://www.duracoustic.com)



FABRIQUÉ AU CANADA

Octobre 2012/0M